

**Le vendredi 12 juin 2009**

**Les travaux parlementaires**

**39<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session (début le 13 janvier 2009)**

*Journal des débats*

**Commission des finances publiques**

François Legault, député du Parti québécois dans Rousseau : [...] M. le Président, il y a quelques minutes, il y a quelques minutes, Michel Kelly-Gagnon, Michel Kelly-Gagnon a émis un communiqué de presse. Michel Kelly-Gagnon, là, pour que tout le monde le connaisse bien, ce n'est pas un péquiste. Je vous le dis tout de suite, là, Michel Kelly-Gagnon n'est pas réputé, à Montréal et au Québec, pour être un péquiste. Michel Kelly-Gagnon, jusqu'à il y a quelques mois, était président du Conseil du patronat, qui est probablement un des organismes patronaux les plus importants au Québec, et Michel Kelly-Gagnon est actuellement président de l'Institut économique de Montréal, un groupe de réflexion plutôt à droite, un groupe d'économistes qui réfléchit sur la situation au Québec. Donc, Michel Kelly-Gagnon vient d'émettre, il y a quelques minutes, un communiqué de presse avec David Descôteaux, qui est un économiste de l'Institut économique Montréal. Je veux vous lire le communiqué de presse, et j'espère que ça va faire réfléchir, en fin de semaine, le ministre des Finances.

Le titre du communiqué: *Projet de loi n° 40, une modification injustifiée*. Je lis le communiqué, M. le Président: «Le ministre des Finances a déposé, mercredi dernier, le projet de loi n° 40, qui modifie la Loi sur l'équilibre budgétaire. Cette loi, introduite en 1996, visait à mettre fin aux déficits budgétaires répétitifs du gouvernement québécois. Le Parti libéral — écoutez bien ça, M. le ministre des Finances — cherche ainsi à suspendre temporairement son obligation d'équilibrer le budget de l'État pour les cinq prochaines années.

«Or, selon les estimations optimistes de Monique Jérôme-Forget, les déficits prévus pendant cette période seront de 11,5 milliards de dollars. Si le projet de loi n° 40 est adopté, ces milliards s'ajouteront à la dette des citoyens québécois, et ce, sans obligation de la part du gouvernement de dégager des surplus dans les années à venir pour équilibrer les finances publiques. Le gouvernement tente de nous rassurer en promettant qu'il se fixera, dès 2011, des cibles de déficit décroissant, mais il ne prévoit revenir à l'équilibre budgétaire qu'en 2014.

«De plus, le gouvernement se garde le droit de déroger de nouveau à la loi s'il juge que la reprise économique n'est pas bien établie. Cette initiative du Parti libéral est pour le moins surprenante, car il existe déjà, dans cette loi, des dispositions permettant au gouvernement d'encourir des déficits, notamment en cas de détérioration importante des conditions économiques. Le gouvernement peut même encourir de nouveaux déficits durant la période de remboursement si les conditions économiques ne s'améliorent pas. Il n'est donc pas nécessaire de suspendre indéfiniment l'application de cette loi antidéficit.

«Les auteurs de cette loi, notamment Lucien Bouchard et son vis-à-vis de l'époque Daniel Johnson, avaient prévu la possibilité d'une récession. Les libéraux de l'époque affirmaient d'ailleurs que cette loi n'avait pas assez de verrous, ce qui permettrait peut-être un jour à un gouvernement de pouvoir contourner le principe d'équilibre budgétaire et de saine gestion des finances publiques, ce que tente de faire le gouvernement — là je ne peux pas nommer son nom — du premier ministre en ce moment. Si on change la loi d'un trait de plume, on ouvre une boîte de Pandore qu'il sera difficile de refermer. Souvenons-nous des difficultés rencontrées lors de l'adoption de la loi en 1996. L'obtention d'un consensus entre syndicats, patrons et autres parties prenantes fut difficile.»

Écoutez, bien, M. le Président, probablement, la phrase la plus importante du communiqué de presse de Michel Kelly-Gagnon, ancien président du Conseil du patronat, président de l'Institut économique de Montréal. Écoutez bien la prochaine phrase, je pense que ça va faire réfléchir le ministre des Finances en fin de semaine: «Si on modifie la loi aujourd'hui, plusieurs groupes auront intérêt à ce que le gouvernement retarde sa remise en vigueur et ils exerceront des pressions en ce sens. On ne peut laisser le gouvernement modifier cette loi sans consulter les acteurs sociaux du Québec.»

Ça peut-u être assez clair, M. le Président? Est-ce que ça peut être assez clair ce que Michel Kelly-Gagnon dit? Je vais juste relire ces phrases-là pour que le ministre des Finances, là, les médite bien en fin de semaine. Je les répète: «Si on modifie la loi aujourd'hui, plusieurs groupes auront intérêt à ce que le gouvernement retarde sa remise en vigueur et ils exerceront des pressions en ce sens. On ne peut laisser le gouvernement modifier cette loi sans consulter les acteurs sociaux du Québec.»

● (15 h 20) ●

Et il poursuit, M. le Président, toujours Michel Kelly-Gagnon, ex-président du Conseil du patronat et président de l'Institut économique de Montréal, un groupe qui n'est pas associé au Parti québécois. M. le Président, Michel Kelly-Gagnon dit: «Est-il besoin de rappeler que la dette brute à long terme du secteur public représente 68,6 % du PIB et dépassera fort probablement les 70 % l'an prochain? Pendant les 10 dernières années, des années de forte croissance économique, les gouvernements en place ont été incapables de diminuer notre dette; pire, la dette a augmenté durant cette période. Qu'est-ce que ce sera si nous vivons trois, voire cinq ans de croissance économique faible ou de récession? Cette loi se veut le seul moyen — il parle de la loi de Lucien Bouchard — de contrôler les dépenses toujours croissantes du gouvernement. Et gardons en tête qu'un déficit veut dire de l'impôt reporté. Le taux marginal d'imposition des citoyens québécois est déjà de 48,2 % en incluant les deux paliers de gouvernement. C'est bien beau, vouloir relancer l'économie aujourd'hui, mais, si nous l'étouffons demain, nous ne serons plus avancés.» Et, M. le Président, Michel Kelly-Gagnon, qui était jusqu'à il y a quelques mois président du Conseil du patronat, qui est aujourd'hui président de l'Institut économique du Québec, conclut dans son communiqué de presse qui a été émis il y a quelques minutes: «Crise économique ou non, il serait irresponsable d'enlever aux contribuables québécois le seul outil qu'ils possèdent pour se prémunir et prémunir leurs enfants contre le fardeau d'une dette qui compromettra leurs projets et leurs aspirations.»

M. le Président, tous les gens du monde des affaires à qui je parle au cours des derniers jours me disent que le projet de loi est complètement irresponsable. Tous les gens d'affaires à qui je parle — puis je sais que c'est à peu près les mêmes personnes que celles à qui parle le ministre des Finances — me disent: Ce n'est pas vrai que le député d'Outremont est une personne irresponsable, il va sûrement reculer sur le projet de loi n° 40. Lui qui a été président du Fonds de solidarité, qui a fait affaire avec les gens d'affaires de Montréal, du Québec, ça ne se peut pas qu'il dépose un projet de loi où on nous dit: Dans deux ans, on vous dira pour combien d'années il y aura des déficits. Et, à ce moment-là, bien, on aura tous les groupes de pression, incluant les syndicats... [...]